



Edito : Encore et toujours du blablabla... - Mouvement INTRA 2024 : les dés sont presque jetés ! - Brèves : Parcours différencié en Terminale Bac Pro, Contractuels, PFMP obligatoires pour l'examen, Classe exceptionnelle, Tarifs de restauration.

### Encore et toujours du blablabla...

A Bordeaux comme ailleurs, avec le contexte mondial que nous connaissons, la période est aux menaces d'attentat, aux menaces de morts... On n'y fait pas toujours attention, mais lorsqu'on est directement concerné, comme l'a été une douzaine de collègues du LP Trégy de Bordeaux la semaine dernière, alors évidemment, il est difficile de continuer à vivre sans penser quotidiennement à ce qui est arrivé à nos collègues Samuel Paty et Dominique Bernard... D'ailleurs, le Ministère de l'Éducation Nationale essaie de montrer que désormais toutes les menaces envers les personnels sont prises avec beaucoup de sérieux. C'est pourquoi la Ministre Belloubet est venue à Bordeaux vendredi dernier. Et à cette occasion, nous lui avons demandé de nous recevoir en audience afin de lui faire part notamment du climat scolaire très dégradé que nous connaissons dans l'académie... Audience qui nous a été accordée par la conseillère sociale de la Ministre, Valentine Tchou-Conraux. Durant deux heures, dans les locaux de la préfecture de la Gironde, nous avons pu échanger sur de nombreux sujets : réforme des LP et problématique de l'année de terminale Bac Pro, « choc des savoirs », inclusion systématique et son acte 2, attractivité du métier d'enseignant, etc. Mais bien évidemment, nous avons surtout tenu à lui dire qu'il était indispensable que l'État donne enfin les moyens à la Rectrice de Bordeaux de mettre en place une politique visant à

rétablir un climat scolaire serein dans tous nos établissements ! Oui, nous l'avons informée, si besoin en était, que tous les indicateurs statistiques étaient au rouge : nombre de fiches SST, nombre de faits établissement, nombre de conseils de discipline, nombre de demandes de protection fonctionnelle faite à la Rectrice, nombre d'arrêts de travail, etc. Bien évidemment, la conseillère n'a pas pu nous faire de proposition concrète... Même pas de promesse ! En revanche, elle a voulu nous rappeler que grâce à Gabriel Attal, le Ministre de l'Économie n'avait pas pu appliquer la « règle de trois » concernant les moyens attribués à l'Éducation Nationale... Nous

devrions donc nous estimer heureux de ne pas avoir perdu de moyens ! Et sur l'insécurité ? C'est la Ministre Belloubet,

dans un de ses exercices de communication, qui a tenu à dire aux enseignants « qu'ils n'étaient pas seuls... Que nous formions tous un bouclier de protection autour de nos établissements. Un bouclier de protection physique, psychologique, juridique et numérique. ».

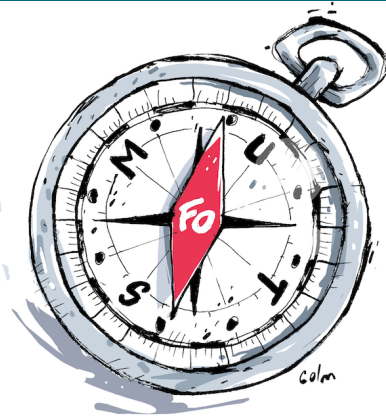
Que dire ? Devons-nous nous satisfaire de tout ce blablabla ? Certainement pas ! Nous devons obliger le gouvernement à faire de l'Éducation Nationale une réelle priorité de l'État ! Comment ? En préparant une grève à partir d'une date choisie et jusqu'à satisfaction des revendications...

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

## Mouvement INTRA 2024 : Les dés sont presque jetés !

Le serveur SIAM a donc fermé le jeudi 28 mars à midi. Tous les collègues participant au mouvement INTRA doivent télécharger via SIAM « l'accusé de réception », auquel il faut prêter une attention particulière, car parfois il comporte des erreurs ou des oublis. Et tous les vœux sont encore modifiables. Il est même possible de modifier l'ordre. Ceux qui ont fait des vœux sur des postes spécifiques académiques doivent bien vérifier qu'en face de chacun d'eux, figure bien la mention « formation particulière » ou « ULIS ». Dans le cas contraire, il faut l'ajouter à la main (en rouge).



Si certains barèmes paraissent erronés, alors il faut les corriger également à l'encre rouge. Si tout est ok, alors il faut le transmettre, accompagné de tous les justificatifs, à son chef d'établissement qui est chargé d'envoyer les dossiers à la DPE du Rectorat de Bordeaux (Attention : Les collègues déjà titulaires de l'académie ne doivent pas tenir compte de ce qui est écrit dans l'encart en haut de la page 4 de l'accusé de réception !). Et la DPE doit les recevoir vendredi 5 avril au plus tard ! Oui, les délais sont courts !

Pour les situations de Handicap, de maladie grave et de situation sociale particulière, reportez-vous à notre **document synthèse**.

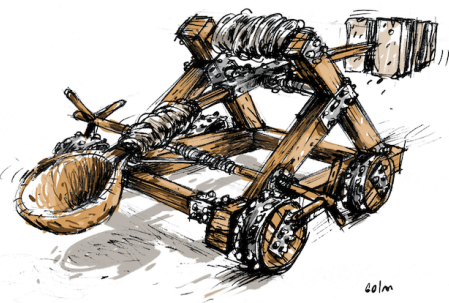
Les dés sont maintenant quasiment jetés. Mais les collègues doivent quand même inscrire dans leur agenda la date du 6 mai, date à partir de laquelle ils devront consulter les barèmes arrêtés par les services de la DPE après étude de leur dossier. Ils auront alors jusqu'au 17 mai minuit pour demander d'éventuelles modifications des barèmes et vœux.

Pour calculer leur barème, nous invitons les collègues à utiliser **notre document** en ligne sur notre site Internet.

**Le calendrier du mouvement** est également en ligne sur notre site Internet. Nous le mettrons éventuellement à jour si nécessaire.

L'algorithme devrait être lancé le 23 mai... Et les résultats devraient tomber le 12 juin.

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**



**CATAMUT**

# Brèves

## Parcours différencié en Terminale Bac Pro :

C'est la note de service parue au BO du 14 mars dernier qui nous en détaille l'organisation. Nous vous proposons un tableau de synthèse en ligne sur notre site Internet. Voir également notre analyse détaillée dans la « Note aux S1 » du 25 mars dernier.

## Contractuels :

**Le serveur « LILMAC »** permettant à nos collègues non titulaires en CDI et MA de faire leurs vœux pour la prochaine rentrée scolaire est ouvert depuis le 29 mars. Il fermera le dimanche 28 avril à 23h. Comme les années passées, les collègues doivent faire 6 vœux. L'un d'entre eux est obligatoirement un département et les 5 autres des communes ou **des zones (11 zones)**. Nous invitons tous nos adhérents, en CDI, mais aussi en CDD, à nous retourner **la fiche syndicale de suivi**. Nos militants pourront ainsi continuer à suivre les dossiers de nos adhérents et intervenir afin d'éviter le plus possible d'être confrontés à des situations insupportables.

## PFMP obligatoires pour l'examen :

La totalité des spécialités de baccalauréat professionnel nécessitaient 22 semaines de PFMP pour l'examen, excepté pour la spécialité « Technicien prothèse dentaire » qui exigeait 20 semaines. Avec la nouvelle organisation de l'année de terminale, et le passage de 8 à 6 semaines de PFMP, c'est dorénavant **20 semaines qui sont exigées** pour l'ensemble des spécialités.

## Classe exceptionnelle :

Les collègues promouvables, ceux qui ont atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe, pourront enrichir leur dossier I-Prof du 3 au 8 avril.

## Tarifs de restauration :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif de la restauration appliqué pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, titulaires, stagiaires ou contractuels, sans distinction de lieu d'exercice de fonction, est le même quel que soit le lycée dans lequel le repas est pris. Par exemple, pour un personnel de catégorie A ou B dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 465, le tarif est de 4,55 €, et de 5,31€ s'il est supérieur. L'annexe à la délibération de la commission permanente du Conseil Régional relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement pour 2024 est en ligne sur notre site Internet. Certains gestionnaires n'ont visiblement pas encore bien lu les instructions reçues de la Région... Qu'on se le dise !

# Agenda

## Mardi 2 avril

Conseil Syndical Académique au LP Philadelph de Gerde à Pessac

## Mardi 9 avril

Comité Social d'Administration Académique

## Vendredi 17 mai

Date limite de contestation des barèmes de l'Intra

## Mercredi 12 juin

Résultats mutations INTRA